



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

**No 29-2014 - Séance du 12 décembre - Orale**

**Agence d'assurances sociales de Blonay - St-Légier / Reprise du personnel par l'ARAS Riviera**

La loi cantonale confie la gestion des centres sociaux et des agences d'assurances sociales à des associations régionales, l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS). A ce titre, l'ARAS Riviera, qui regroupe les dix communes de la Riviera plus les quatre communes du cercle de Saint-Saphorin, a pour mission de gérer les centres sociaux intercommunaux (CSI) de Montreux et de Vevey ainsi que les trois agences intercommunales d'assurance sociale (AIAS) de Montreux, de La Tour-de-Peilz et de Blonay.

Pour des raisons historiques, L'ARAS avait délégué la gestion des CSI et des AIAS aux communes sièges. En particulier, l'employeur n'était pas L'ARAS, mais les communes, raison pour laquelle, le personnel blonaysan figurait jusqu'en 2014 y compris dans les comptes communaux. Cette situation, unique dans le canton ne convenant plus aux instances cantonales, le Comité directeur (CoDir) de l'ARAS a donc notamment élaboré un nouveau statut du personnel afin de pouvoir répondre aux exigences et pouvoir engager son personnel. Celui-ci a été soumis au Conseil intercommunal de l'ARAS qui l'a accepté, avec un amendement, lors de sa séance du 10 septembre dernier. Après le délai référendaire, le CODIR a enfin pu proposer des contrats de transfert aux collaboratrices et collaborateurs des différents sites de l'ARAS.

Cette réorganisation sera donc effective dès le début 2015 et aura diverses conséquences pour la Commune de Blonay. En particulier, le personnel de l'Agence d'assurances sociales de Blonay (couvrant les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz) n'apparaîtra plus dans le budget communal. Enfin, le Service des finances et celui des Ressources Humaines de la Commune n'auront plus la responsabilité du personnel.

La Municipalité tient à remercier Mme Tommasina Maurer, préposée à l'Agence d'assurances sociales, pour son travail sous l'égide communale, travail qu'elle continuera à accomplir pour le compte de l'ARAS dans les mêmes locaux blonaysans pour les habitants de nos deux communes. Avec la Municipalité de Blonay, notre Autorité, restera attentive à ce que les prestations délivrées à nos citoyens selon les contingences de la nouvelle entité restent de qualité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 12 décembre 2014

Mme A. Siffert, Municipale déléguée  
Bureau du Conseil communal (si communication orale)